



SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art

Société par actions simplifiée (SAS)

Siret : 90833872600015

N° DA : 84740421174

Conditions Générales de Vente

Art.1 - Désignation

SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art dispense des prestations de formation, d'accompagnements, de conseils, de stages. Toute commande de prestation à *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* par le client est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels emporte de plein droit leurs acceptations par le client. *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens propres, soit avec le concours d'autres organismes, formateurs ou prestataire de service avec lesquels elle aura passé des contrats de co-traitance, de sous-traitance ou de prestation de service. La formation professionnelle est réalisée conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 237 rue de la Touvière 74540 Saint Félix.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art*
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation (ou bénéficiaire de l'action).
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Art.2 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales est tenue pour non valide ou déclarée telle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Toute inscription à une ou plusieurs formations ou prestations implique le respect du règlement intérieur de l'établissement, sous peine de sanctions. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

Le stagiaire s'engage à respecter les locaux, le matériel prêté, ainsi que les matières premières et matériaux qui leurs sont réservés.



SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art

Société par actions simplifiée (SAS)

Siret : 90833872600015

N° DA : 84740421174

SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation.

Art.3 - Devis et attestation

Pour chaque formation, la société *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné (le cas échéant), avec la mention « Bon pour accord ».

Contrat de formation : ceux-ci sont réservés aux clients particuliers. Des arrhes (par chèque) de réservation à hauteur de 30% de la somme totale (non encaissées avant le début de la formation), pour une formation, stage ou prestation individuelle, sont alors à joindre au devis signé.

Convention de formation : Celles-ci sont réservées aux engagement tripartites (bénéficiaire de l'action, financeur, organisme de formation).

Dans certains cas, il n'est pas établi de contrat ou de convention, notamment lorsque le client utilise certain processus d'engagement lié à la responsabilité d'un organisme tiers (CPF, Pôle Emploi, OPCO, etc ...). Au cours de l'exécution des prestations, les modifications négociées entre les parties donnent lieu à la signature d'un avenant au document contractuel.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Art.4 - Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Pour les paiements à titre personnel :

Les échéances sont stipulées au contrat de prestation, ou au contrat de formation.

Les paiements s'effectuent par virement bancaire.

Pour les paiements subrogés :

Le paiement pris en charge par un OPCO, ou tout autre organisme paritaire ou financeur assortie d'une subrogation de paiement au profit de *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art*, intervient une fois l'action de formation terminée.

- Dans le cas où l'intervention du financeur demeure partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au client.
- En cas de défaut de paiement de la part du financeur engagé, les sommes restantes seront exigibles auprès du bénéficiaire de l'action.
- Dans le cas où l'organisme financeur n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.



SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art

Société par actions simplifiée (SAS)

Siret : 90833872600015

N° DA : 84740421174

Pénalités de retard :

La date de règlement figurant sur la facture constitue le point de départ pour le calcul des pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majoré de 20 points de pourcentage. La facturation des pénalités de retard peut intervenir à tout moment, sans rappel préalable de la part de *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art*, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce. A ces pénalités de retard s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire à hauteur des dépenses justifiées est demandée par *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art*.

Paiement anticipé :

Les paiements anticipés n'ouvrent pas droit à escompte.

Art.5 - Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO ou un financeur tiers, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* ne reçoit pas la prise en charge maximum au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Art.6 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Un formulaire de rétractation est disponible sur le site internet de *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art*, il est également fourni par mail.

Résiliation d'une formation professionnelle de la part du client :

Sauf mention contractuelle contraire et conformément à l'article L 6353-5 du Code du Travail, à compter de la date de signature du contrat, le stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception, mail, formulaire ou courrier simple. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Résiliation d'un stage ou d'une prestation de la part du client :

À compter de la date de signature du contrat, le stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception, mail, formulaire ou courrier simple. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Résiliation à l'initiative de SMA :

- *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation ou une prestation, dans un délai de 10 jours avant sa date de réalisation, dont le nombre des participants est jugé insuffisant, ou dont la cohérence, les moyens ou la méthode pédagogique ne sont plus garantis. Le client en est informé par mail et courrier avec accusé de réception, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art*. Le



SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art

Société par actions simplifiée (SAS)

Siret : 90833872600015

N° DA : 84740421174

client a le choix entre le report de la prestation à une date ultérieure ou le remboursement des sommes versées sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. Dans ce dernier cas, le remboursement ou la restitution des arrhes, aura lieu au plus tard dans les 15 jours suivant l'annulation.

- En cas de réalisation partielle par *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art*, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation ou de la prestation. Dans ce cas, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art*. Le client ne peut prétendre à aucune indemnisation compensatoire, réduction ou annulation de facture et des sommes dues.
- En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Résiliation pour défaut de paiement :

Le défaut de paiement total ou partiel d'une seule échéance contractuellement prévue ouvre le droit à *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* de résilier de plein droit la convention ou le contrat passé avec le client, après l'envoi ou la remise en main propre d'une mise en demeure restée sans effet dans un délai de quinze (15) jours. Toutes les factures sont dues par le client au prorata des prestations fournies augmentées, le cas échéant, des pénalités de retard prévues à l'*article 4*. La résiliation sera considérée comme effective à l'issue d'un délai de quinze (15) jours, sans régularisation de paiement de la part du client. Le client ne peut prétendre à aucune indemnisation compensatoire, réduction ou annulation de facture et des sommes dues.

Résiliation pour manquement disciplinaire :

Lorsqu'une mesure d'exclusion temporaire ou définitive à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer. La sanction ne peut intervenir moins d'un (1) jour franc ni plus de quinze (15) jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée, ou d'une lettre remise en main propre contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise. Le client ne peut prétendre à aucune indemnisation compensatoire, réduction ou annulation de facture et des sommes dues.

Art.7 - Annulation, Report ou Abandon - Débit et réparation

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date de la formation.



SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art

Société par actions simplifiée (SAS)

Siret : 90833872600015

N° DA : 84740421174

A l'initiative du client bénéficiaire de la formation professionnelle :

Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du client doit être notifiée à SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art par écrit (lettre simple, lettre avec AR, courriel).

- En cas d'annulation par le client, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, hormis cas de force majeure, au-delà des 14 jours du délai de rétractation, SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art facturera des droits d'annulation représentant 30 % du prix des prestations annulées à titre de dédit.
- En cas de non-présentation du participant aux jours et heure fixés par SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art, et sans informations de sa part durant 48 heures (hormis cas de force majeure), les droits d'annulation représenteront 80 % du prix des prestations annulées à titre de dédit et réparation.
- En cas d'abandon définitif de sa formation par le stagiaire, les périodes de formation effectivement suivies sont facturées par SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art. De plus, tout départ anticipé du stagiaire, hormis cas de force majeure, ouvre le droit au versement d'une indemnité égale à 50 % du prix des prestations non réalisées. Cette indemnité est due au titre du dédommagement et de dédit de SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art et donnent lieu à l'émission d'une facture séparée, au nom du bénéficiaire de l'action.
- En cas d'exclusion définitive du stagiaire, suite à des mesures disciplinaires, les périodes de formation effectivement suivies sont facturées par SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art. Une réparation de préjudices à hauteur de 100% de la somme engagée contractuellement sera alors demandée au stagiaire.
- En cas d'exclusion temporaire du stagiaire, suite à des mesures disciplinaires, les périodes de formation effectivement suivies sont facturées par SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art. Les jours d'absences sont facturés au bénéficiaire de l'action et en son nom propre, que sa formation soit financées par lui-même ou par un organisme paritaire, collecteur ou financeur, à titre de dédommagement et de réparation.
- En cas de défaut de paiement total ou partiel qui entrainerait une résiliation, le client doit à SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art une indemnité égale à 50% du prix des prestations restant à réaliser au titre du/des préjudices subi(s) par elle du fait de la résiliation.

A l'initiative du client d'un stage ou d'une autre prestation hors BPF:

Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du client doit être notifiée à SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art par écrit (lettre simple, lettre avec AR, courriel).

- En cas d'annulation par le client, au-delà de quatorze (14) jours du délai de rétractation, hormis cas de force majeure, entrainera la facturation du coût du stage ou de la prestation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.
- En cas de non-présentation du participant aux jours et heure fixés par SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art, son absence ou abandon, hormis cas de force majeure, entrainera la facturation du coût du stage ou de la prestation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.
- En cas d'abandon définitif en cours de stage ou de prestation par le stagiaire, hormis cas de force majeure, entrainera la facturation du coût du stage ou de la prestation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.
- En cas d'exclusion temporaire ou définitive du stagiaire, suite à des mesures disciplinaires, entrainera la facturation du coût du stage ou de la prestation dans son intégralité à titre



SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art

Société par actions simplifiée (SAS)

Siret : 90833872600015

N° DA : 84740421174

d'indemnité forfaitaire. Une réparation de préjudices comprise entre 50% et 100% de la somme engagée contractuellement sera alors demandée au stagiaire, suivant le motif d'exclusion.

Art.8 - Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Art.9 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur de *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art*. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Art.10 - Informatique et libertés

Les données personnelles concernant le client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et documents, tel que la convention de formation, les questionnaires de positionnement ou de satisfaction, les enquêtes du devenir post formation et toutes informations futures, sont utilisées par *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts et suivi qualité à caractère obligatoire dans le cadre du label Qualiopi, du maintien d'habilitation des certifications inscrites au RNCP ou en instance de l'être. Ces données personnelles récoltées ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la mise en œuvre de la prestation ou de son financement, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

La société *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, ayant été collectées par l'intermédiaire de *SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art* ou de ses sous-traitants. Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal au siège social, à l'attention de *Madame la Directrice Générale du Centre de Formation SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art*, 237 rue de la Touvière, 74540 Saint Félix.



SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art

Société par actions simplifiée (SAS)

Siret : 90833872600015

N° DA : 84740421174

Art.11 - Droit à l'image

SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art se réserve le droit d'utiliser les photos prises pendant les sessions de stages et formations, pour la publication sur son site internet, page de réseaux sociaux et tout autres supports électroniques ou papier, à des fins de promotion et d'information concernant son activité. Cependant, lorsque la photo représente une personne physique, SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art fait signer une autorisation à la personne concernée.

Art.12 - Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Annecy.

Art.13 - Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Cet établissement a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 11419/OC/2204 la **SAS Médiation Solution** comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :

Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Nioist
Tel. 04 82 53 93 06

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,

SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art | 237 rue de la Touvière Saint Félix 74540 | Numéro SIRET: 90833872600015 |

Numéro de déclaration d'activité: 84740421174 (Auvergne Rhônes Alpes)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

V.4 10 décembre 2024



SMA - Sellerie Maroquinerie D'Art

Société par actions simplifiée (SAS)

Siret : 90833872600015

N° DA : 84740421174

- tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)